

**DELIBERATION N°2020-21\_115**  
**de la Commission de la formation et de la vie universitaire**  
**de l'université de Franche-Comté**

Séance du Jeudi 1<sup>er</sup> juillet 2021

**2. Approbation des procès-verbaux de la CFVU du 27 mai et du 8 juin 2021**

La délibération étant présentée pour décision.

Effectif statutaire : 40 Membres en exercice : 40 Quorum : 20  Membres présents : 14 Membres représentés : 8 Total : 22	Refus de vote : 0 Abstention(s) : 0  Suffrages exprimés : 22  Pour : 22 Contre : 0
---	--

Les membres présents et représentés de la commission de la formation et de la vie universitaire de l'université de Franche-Comté, après en avoir délibéré, approuvent les procès-verbaux de la CFVU du 27 mai et du 8 juin 2021.



Besançon, le 2 juillet 2021

Pour la présidente et par délégation

La Directrice Générale des Services

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Rabia DEGACHI".

Rabia DEGACHI

Annexes / pièces jointes :

Procès-verbal de la CFVU du 27 mai 2021

Procès-verbal de la CFVU du 8 juin 2021

**Procès-verbal de la commission de la formation et de la vie universitaire**

**Du conseil académique de l'université de Franche-Comté**

**Séance du Jeudi 27 mai 2021**

La commission de la formation et de la vie universitaire du conseil académique de l'université de Franche-Comté s'est réunie le Jeudi 27 mai 2021 en visioconférence sous la présidence de Laurence RICQ, vice-présidente de l'université de Franche-Comté.

Etaient présents :

**Collège A**

Marie Hélène DE SEDE MARCEAU (UFR SLHS)  
Guy LABARRE (UFR SLHS)  
Pierre JOUBERT (UFR ST)  
Samir JEMEÏ (IUT BM)

**Collège des Usagers**

Hadrien KARNETH (UFR Santé) – Liste BAF  
Romain HASSOLD (UPFR Sports) – liste BAF  
Clément JARTOUX (UFR Santé) – liste BAF  
Jordan SILVE (INSPE) – Liste CGT-SE et ASDE  
Wiam BAMA (UFR SLHS)

**Invités :**

Elodie BELLE	Sanela MARKOVIC
Karen FIORENTINO	Arnaud ETCHEVERRIA
Estelle NILSSON	Laura CLERC
Anne lise JANIER	Karin MONNIER JOBERT
Pierre Henri DODART	

**Collège B**

Anne Lise COCHARD (IUT BV)  
Anne Laurence Ferrari (IUT BV)  
Elsa CURTIT (UFR Santé)  
Alexandre FRONTCZAK (UFR Santé)  
Emmanuelle JACQUET (UFR ST)  
Laurence RICQ (UFR ST)

**Collège des personnels BIATSS**

Fabrice MUSSY (UPFR Sports) – Liste SNPTES  
Pascal BAUMANN (CLA) - Liste SUD Education  
Christine LOPEZ (UFR SJEPEG) – liste Ensemble,  
pour une université respectueuse !

**1 représentant du CESER de Franche-Comté**

Jean Marie VERNET

**1 représentant d'un établissement d'enseignement secondaire**

Odile Marie GIABBICONI

**Intervenants :**

Anne Tatu  
Fabrice BOUQUET

**Pouvoirs :**

Emmanuelle JACQUET a reçu procuration de Pascal KAMINA (UFR SJEPEG)  
Romain HASSOLD a reçu procuration de Paul ESCHBACH (UFR Santé) – liste BAF  
Jean Marie Vernet a reçu procuration de Christine LE NOAN – personnalité désignée « intuitu personae »  
Laurence RICQ a reçu procuration de Jérémy BEAUD (UFR SJEPEG) – liste UNI  
Marie-Hélène DE SEDE MARCEAU a reçu procuration de Pascal GILLON (UFR SLHS)  
Jordan SILVE a reçu procuration de Leo GASPARI (UFR Santé) – liste CGT-SE et ASDE  
Pierre JOUBERT a reçu procuration de Mostapha DISS (UFR SJEPEG)  
Anne Laurence FERRARI a reçu procuration de Nadine MAGY-BERTRAND (UFR Santé)  
Alexandre FONTCZAK a reçu procuration de Thierry THEVENOT (UFR Santé)  
Fabrice MUSSY a reçu procuration à partir de 17h de Christine LOPEZ (UFR SJEPEG) – Liste Ensemble  
pour une université respectueuse  
Hadrien KARNETH a reçu procuration de Audrey MONNIER (UFR Santé) – liste BAF

**Laurence Ricq** ouvre la séance à 14 heures. Le quorum est atteint.

**Elodie Belle** cite les procurations reçues et attribuent celles reçues en blanc.

**Laurence Ricq** indique que certains documents ont été envoyés tardivement aux membres et s'en excuse. Elle revient également sur le problème du site Renater qui n'a pas permis le téléchargement des documents par certaines personnes.

## 1. Informations diverses

### a. Point sur la situation sanitaire

**Laurence Ricq** indique souhaiter faire un point sur l'évolution de la situation sanitaire depuis la dernière CFVU. Elle précise tout d'abord que depuis le 3 mai, les examens peuvent se faire en présentiel.

Elle ajoute que depuis le 18 mai, des changements ont permis d'augmenter les jauges de réunion de 6 à 10 personnes et le couvre-feu a été décalé à 21 heures. De plus, la possibilité d'accueillir du public avec des sièges inoccupés entre chaque personne est désormais offerte. Cette dernière mesure permet d'envisager de tenir la prochaine réunion de la CFVU en présentiel.

Enfin, la capacité d'accueil des étudiants sur site passe de 20 à 50%.

**Laurence Ricq** indique, concernant les masques, que l'université a fait des commandes qui devraient parvenir prochainement, pour les personnels et pour les étudiants. Pour les étudiants, cette commande sera livrée en août pour être utilisée à la rentrée prochaine.

**Laurence Ricq** précise que l'université continue, avec le SUMPPS, d'organiser des tests de dépistage sur les campus, notamment sur le site Bouloie où des tests sont réalisés tous les midis. Il y a également des autotests qui sont mis à disposition. Il y a toutefois moins de boîtes d'autotests reçues que de boîtes commandées pour le moment, en raison d'une rupture de stock. La distribution des autotests est nominative.

Enfin, **Laurence Ricq** indique qu'à partir du 31 mai, la vaccination sera ouverte à tous avec l'ouverture du centre de vaccination de Micropolis.

**Fabrice Mussy** demande quand les autotests qui ne sont pas encore arrivés, seront livrés.

**Laurence Ricq** lui répond ne pas avoir connaissance de la date pour le moment, et indique que les services ne la connaissent probablement pas non plus. Elle rappelle qu'il existe une rupture de stock au niveau des autotests. Elle indique que la question sera posée.

**Fabrice Mussy** indique qu'à l'UFR STAPS, seuls 93 autotests ont été reçus.

**Laurence Ricq** répond que cela fait peu, mais ajoute que quelques boîtes seront disponibles au SUMPPS en cas de besoin.

### b. Actions entreprises par délégation de la vie étudiante durant la crise sanitaire

**Anne Tatu** intervient pour présenter les actions entreprises par la délégation de la vie étudiante dans le cadre de la crise sanitaire.

**Anne Tatu** rappelle le contexte de la prise de fonction de cette délégation, qui a nécessité de la réactivité et d'être tout de suite dans l'action.

**Anne Tatu** présente ces actions (*cf. annexe n°01*).

Elle rappelle notamment que les actes prioritaires de lutte sont les risques sanitaires, la fracture numérique et la précarité (pédagogique, économique et matérielle, psychologie, sociale, physique).

**Estelle Nilsson** demande, par rapport à la ligne d'écoute, le nombre d'appels reçus à ce jour et, qualitativement, le nombre d'étudiants suivis dans ce cadre.

**Anne Tatu** indique que ces chiffres ne sont pas encore remontés mais qu'aujourd'hui, ce nombre est monté en puissance.

**Anne Tatu** indique qu'auparavant, les appels étaient partagés entre des appels d'urgence et des appels relatifs à des demandes matérielles. Sur les deux dernières semaines, il n'y a quasiment plus que des appels d'urgence.

**Estelle Nilsson** demande ce qui est entendu par urgence.

**Anne Tatu** lui répond qu'il s'agit d'une urgence psychologique. Il y a dans ce cas, une réorientation des étudiants vers le SUMPPS. Une évaluation est faite par un professionnel au SUMPPS, à l'issue de laquelle l'étudiant est mis en lien avec le chèque psy ou continue d'être suivi par le SUMPPS.

Quantitativement, les chiffres peuvent paraître peu élevés, mais il fallait être là pour ces étudiants.

**Estelle Nilsson** indique qu'il est important de pouvoir être là pour les étudiants et important de voir quel suivi il y a derrière. Elle indique qu'au niveau du CROUS, il est connu que la problématique psychologique est bien souvent liée à une problématique sociale. Elle rappelle qu'il est important de pouvoir travailler qualitativement au sujet de ces étudiants. Pour ces étudiants, il faudrait notamment regarder s'ils sont déjà connus des services du CROUS.

**Anne Tatu** indique que dès lors que les étudiants sont redirigés vers le SUMPPS, le lien est fait avec le CROUS puisque le CROUS et le SUMPPS travaillent ensemble.

**Estelle Nilsson** indique que l'échange d'informations est primordial. Elle ajoute que la crise sanitaire a prouvé que les pratiques doivent évoluer.

**Wiam Bama** demande, concernant la précarité menstruelle, où en est la mise en place de distributeurs.

**Anne Tatu** lui répond que les résidences du CROUS et le SUMPPS devaient être équipés de distributeurs. Pour le reste, concernant un projet plus complet, un travail est en cours pour que toute l'université soit équipée de distributeurs. Les besoins sont en cours d'évaluation.

**Estelle Nilsson** indique que l'annonce faite dans la presse concerne un dispositif pris en charge à l'échelle du CROUS Bourgogne Franche-Comté, avec des ateliers autour de l'accompagnement à la précarité menstruelle et l'utilisation de protections périodiques réutilisables. Cela a été lancé au mois de mars. Il y a également 21 distributeurs qui ont été installés dans les résidences. Il n'y en a pas un dans chaque pavillon, cela a été réparti sur l'ensemble des sites pour une première phase test. On envisage d'installer des distributeurs dans les directions de vie étudiante pour permettre à d'autres étudiants que ceux du CROUS de bénéficier de ce dispositif. Il y a également des distributions par les épiceries solidaires et les associations étudiantes.

**Jean-Marie Vernet** demande si l'université accueille bien toutes les personnes bénévoles pour venir aider les étudiants en difficultés, et, dans l'affirmative, l'endroit où ces personnes bénévoles doivent être orientées. Il précise qu'au CESER, il est possible de toucher du public et de donner l'information la plus juste possible pour donner à des personnes l'envie de rejoindre l'université pour aider. Il demande si les personnes bénévoles doivent s'adresser au CROUS.

**Anne Tatu** lui répond que les bonnes volontés qui se manifestent doivent passer par le BVE. Elle indique que l'adresse générique du BVE va être communiquée aux membres.

**Wiam Bama** indique qu'il est dommage que les élus de la commission précarité n'aient pas été informés de la mise en place de ces dispositifs et qu'il n'y ait pas de coordination sur ce projet.

**Anne Tatu** lui répond, pour la coordination CROUS/université, que malgré les efforts, il y a parfois quelques manqués, mais qu'il y a une volonté de travailler main dans la main. Les recoupages vont se faire.

**Laurence Ricq** ajoute qu'il y a effectivement une volonté de coordination des différents acteurs. La mobilisation étant importante, il n'est pas évident de tout coordonner.

**Laurence Ricq** ajoute qu'un guide des aides pour les étudiants existe et est à relayer. Il y a également une ligne écoute-info et la commission des élus étudiants, qui se sont portés volontaires pour travailler.

**Laurence Ricq** conclut ce point en informant les membres de la commission de l'accueil au sein de l'université de **Pierre-Henry Dodart**, directeur général des services adjoint en charge de la formation.

- Rentrée 2021

**Laurence Ricq** indique que des annonces ont été faites par la ministre, indiquant que l'objectif est celui d'une reprise en 100% présentiel à la rentrée. Le but est la réussite de la rentrée 2021.

**Laurence Ricq** indique que l'on voit que les choses évoluent : il y a deux semaines, la vaccination n'était pas ouverte au plus de 18 ans et il n'y avait pas d'autotests alors qu'aujourd'hui, cela a changé. Il est donc possible d'envisager une reprise en 100% présentiel en septembre.

**Laurence Ricq** indique espérer avoir davantage d'informations plus rapidement pour envisager le scénario le plus probable.

La rentrée pourra se faire dans les conditions les plus normales possibles si beaucoup d'étudiants se vaccinent, mais aussi en raison d'un dépistage massif et de l'immunité collective.

- Parcoursup

**Laurence Ricq** informe les membres que les commissions d'examen des vœux ont rendu leurs classements.

L'ouverture pour les candidats aura lieu ce soir à 22 heures. Ils auront connaissance de leur classement. Il s'agit d'un processus qui se déroule sur plusieurs semaines.

- RITM-BFC

Il s'agit d'un Plan Investissement Avenir (PIA) qu'avait obtenu la COMUE UBFC depuis 2018 pour 10 ans. Le projet RITM-BFC a pour objectif de favoriser et d'améliorer la réussite des étudiants.

Différents axes sont mis en place, qui ont pour but la réussite étudiante. Il existe six leviers de transformation :

- Dispositifs pour une meilleure orientation et réussite à l'entrée dans le supérieur
- Intégration de parcours différenciés, ouverts sur la société
- Renforcement des liens formation-recherche
- Valorisation de l'engagement pédagogique de l'enseignant
- Acculturation et développement de la formation tout au long de la vie
- Accélérateur de transformation pédagogique en Bourgogne-Franche-Comté (ATP-BFC)

L'université souhaite associer les étudiants aux instances que sont le comité scientifique et d'évaluation et le comité de pilotage. Il faut trois étudiants en tout, un pour le premier comité et deux pour le deuxième.

**Laurence Ricq** sollicite les élus étudiants et demande si certains d'entre eux sont volontaires pour intégrer le comité scientifique et d'évaluation. **Laurence Ricq** précise que la prochaine commission aura lieu rapidement, le 10 juin prochain.

**Clément Jartoux** indique qu'il peut être volontaire. Il indique cependant qu'une autre personne de sa liste, absente lors de la réunion, pourrait être intéressée. Il s'agit de **Baptiste Metivier**. **Clément Jartoux** indique qu'il concertera **Baptiste Metivier** et qu'il tiendra la commission informée.

**Laurence Ricq** sollicite cette fois les élus étudiants et demande si certains d'entre eux sont volontaires pour intégrer le comité de pilotage. Cette désignation est moins urgente puisqu'il n'y a pas de réunion prévue rapidement. **Laurence Ricq** précise qu'il faut, pour ce comité, deux étudiants volontaires.

Aucun élu étudiant ne s'est porté volontaire. Cela sera de nouveau abordé lors de la prochaine CFVU.

- c. Action des BU durant la crise sanitaire

**Laurence Ricq** rappelle aux membres qu'ils ont reçu une note du service commun de documentation (SCD) qui présente son bilan.

**Laurence Ricq** indique que lors de la prochaine CFVU, **Jeanne-Marie Jandeaux** reviendra sur la fermeture de la BU sciences et sport qui fermera pour deux ans. Elle présentera à cette occasion les solutions mises en place pour assurer la continuité du service.

- d. Expérimentation en santé sur les métiers de la rééducation

**Laurence Ricq** indique que depuis la rentrée 2020, les formations d'orthophonie et de kinésithérapie ont l'opportunité de croiser leurs expériences pour les unités d'enseignement fondamentales communes aux deux filières dans le cadre d'un département des sciences de la rééducation. Il s'agit avec ce projet d'aller au-delà et d'intégrer à cette expérimentation les filières ergothérapie, psychomotricité et, dans un deuxième temps (rentrée 2022) orthoptie. Il s'agit d'expérimentations mises en place par l'UFR santé.

Suite à un problème de calendrier, le dossier ne passe pas par le chemin habituel. Il a déjà été déposé et pour ne pas perdre de temps, il a déjà été approuvé en CA, il s'agit donc d'une information pour la CFVU.

#### e. Délégation de pouvoir de la présidente

**Laurence Ricq** rappelle que lors de la dernière CFVU, une délégation a été votée, permettant à la présidente d'adopter les mesures d'urgence nécessaires à la mise en œuvre des modalités d'accès aux formations de l'enseignement supérieur et à la mise en œuvre des modalités de délivrance des diplômes de l'enseignement supérieur dans la mesure où elles sont nécessaires pour faire face aux conséquences de la propagation de l'épidémie de covid-19 ou pour limiter cette propagation.

Elle indique qu'une demande d'extension de l'année universitaire a été faite pour le master recherche en psychologie. Celle-ci a été acceptée et est en cours de signature vers la présidente. La délégation a donc été utilisée dans ce cadre.

#### f. Certification en langues

**Laurence Ricq** indique que l'université a reçu, le 10 mai dernier, un courrier de la direction générale de l'enseignement supérieur. Ce courrier informe l'université que le marché avec PeopleCert pour la certification en langues ne sera pas renouvelé à la rentrée prochaine.

Il est toutefois bien rappelé que l'obligation de certification reste maintenue. Pour l'année 2021-2022, il appartient donc aux établissements d'organiser la passation des tests, avec des exigences fixées concernant le choix du centre certificateur.

## 2. Approbation du procès-verbal de la CFVU du 8 avril 2021

Aucune remarque n'est apportée par les membres de la commission.

**Elodie Belle** précise, avant le vote, que trois nouvelles procurations ont été reçues depuis le début de séance et expose celles-ci.

Vote pour approuver le procès-verbal de la CFVU du 8 avril 2021 :

**UNANIMITE POUR**

## 3. Appel à projets Hybridation des formations

#### a. Validation des attributions suite au retour de projets 2020/2021

**Laurence Ricq** rappelle le contexte de cet appel à projets, qui a été lancé le 25 septembre 2020 par le biais d'un envoi adressé aux directeurs de composantes et directeurs d'études. Cet appel à projets a pour objet le développement de nouvelles pratiques d'enseignement hybride favorisant la réussite étudiante

**Laurence Ricq** indique qu'au-delà de l'appel à projets, l'enjeu pour l'établissement est d'évaluer les conditions matérielles de ces hybridations. On est dans la phase d'expérimentation.

**Fabrice Bouquet**, directeur du SUP-FC, présente les dossiers reçus et le bilan de cette année (*cf. annexe 2*).

**Jordan Silve** indique avoir découvert cet appel à projets avec la CFVU. Il ne savait pas qu'il existait auparavant. Il indique se demander si cet appel à projets a été mis en place dans le cadre de la situation sanitaire liée au Covid ou s'il s'agit d'une politique plus générale de l'université de vouloir intégrer l'hybridation.

**Laurence Ricq** lui répond que cet appel à projets prend en compte deux paramètres. Il résulte dans un premier temps de la volonté de l'université de le mettre en place, puis dans un second temps de la crise sanitaire qui a créé une opportunité, puisque cela rentre dans le cadre du plan de relance de la crise Covid.

**Fabrice Bouquet** ajoute que cet appel à projets a été réfléchi et proposé suite aux annonces du gouvernement qui parlait d'un projet de rentrée hybride pour 2020-2021. Il rappelle que l'université a

subi pendant une période l'enseignement à distance. Il est ressorti qu'il serait bien que l'on puisse capitaliser sur ce savoir et que l'on puisse expliquer, proposer des pratiques qui peuvent être mises en œuvre. Il indique qu'avec le PIA RITM, l'université de Franche-Comté a pu déposer un appel à projets pour disposer d'un financement spécifique pour certains collègues qui veulent raconter ce qu'ils mettent en œuvre et leur quotidien.

**Jordan Silve** indique trouver cela très malin d'avoir anticipé sur une hybridation à la rentrée, mais indique avoir cependant quelques réserves. Il précise qu'à l'université, les retours sont positifs mais qu'il y a aussi des difficultés de fracture numérique. Il ajoute que cela n'intéresse pas forcément les étudiants au départ, puis, comme cela est proposé à plusieurs reprises, ils acceptent et cela fait une charge de travail supérieure. Concernant les enseignants, ils ne savent pas si les vidéos réalisées leur appartiennent ou continuent d'appartenir à l'université une fois diffusées. Il y a une crainte à ce niveau-là. **Jordan Silve** indique que le modèle des cours hybrides est conçu et concevable dans le cadre de la situation sanitaire. Il se demande si au-delà, il n'y a pas de risque de déposséder les professeurs de leurs enseignements.

**Fabrice Bouquet** lui répond que la propriété intellectuelle reste pleinement aux enseignants, qu'il n'y a pas d'ambiguïté là-dessus. Il indique, concernant la crainte qui peut exister chez certains collègues de se faire remplacer par une plateforme, que cela n'est bien sûr pas envisageable. Il ajoute que l'enseignement à distance existe déjà à l'université avec le SUP-FC, que c'est déjà une réalité du quotidien. Il précise que cela a permis d'aider en mars 2020 afin d'assurer la continuité pédagogique.

**Fabrice Bouquet** indique qu'un choix très fort a été réalisé au niveau de l'université de Franche-Comté. Il indique que même si le plus dur à faire, c'est la première fois, qui est la plus difficile. L'université a fait le choix politique de continuer à rémunérer de la même façon les équipes. Ils vont continuer à travailler sur leurs cours pour avoir des éléments complémentaires. Cette vision n'a pas vocation à changer. Cette pratique académique est d'usage partout. Il y a une interaction avec les étudiants qui existe et qui est très importante. Il n'y a pas de volonté d'obliger les professeurs à passer dans ce format.

**Laurence Ricq** confirme qu'il n'y a aucune volonté en ce sens-là. L'idée est de saisir une opportunité. Il y a aussi l'utilisation du numérique qui a incité à cela. L'idée est aussi de fixer le cadre du volume en termes de temps de travail.

**Fabrice Bouquet** ajoute, sur la partie fracture numérique, que, comme indiqué par **Anne Tatu**, des mesures ont été mises en place pour y remédier.

**Laurence Ricq** indique qu'il y a aussi la question des espaces de travail.

**Anne- Lise Janier** indique que l'idée est d'ajouter de la valeur au présentiel, que l'on n'est pas dans l'idée de se dire qu'on va passer en distanciel.

**Jordan Silve** lui répond que l'estimation de cette plus-value lui semble compliquée, sachant que chaque enseignant est souvent autonome dans sa matière. Il y a déjà des difficultés à se coordonner entre professeurs dans le secondaire, cela risque donc d'être encore plus compliqué à l'université. Il ajoute que cela demande également beaucoup d'heures de travail pour les étudiants.

**Fabrice Bouquet** lui répond que l'intérêt au niveau de l'université est de clarifier les choses à ce sujet et de faire apparaître des choses dans l'emploi du temps les charges réelles des étudiants.

Vote pour valider les attributions de l'appel à projets hybridation des formations suite au retour de projets 2020/2021 :

**MAJORITE DE POUR (26) ET 3 ABSTENTIONS**

#### b. Validation de la réouverture de l'appel à projets 2021/2022

**Laurence Ricq** indique aux membres qu'ils doivent se prononcer sur la possibilité de renouveler l'appel à projets pour l'année à venir.

Vote pour valider la réouverture de l'appel à projets hybridation des formations en 2021/2022 :

**MAJORITE DE POUR (27) ET 2 ABSTENTIONS**

## 4. Validation des travaux de la commission FSDIE du 20 mai 2021

**Laurence Ricq** indique que la commission FSDIE s'est réunie le 20 mai dernier. Elle précise qu'il restait 179 000 euros disponibles à partager entre la commission de mai et celle qui aura lieu en septembre.

**Laurence Ricq** indique que 15 projets ont été étudiés (*cf. annexe n°03*) pour un montant total de 66 578,52 euros dont 55 830,32 euros demandés dans le cadre du FSDIE. 6 de ces projets concernent Besançon, et 9 concernent le Nord Franche-Comté. La commission a choisi d'attribuer 55 447,97 euros soit 99.3 % de ce qui était demandé.

**Lucas Barraux** présente les projets de Besançon. **Sanela Markovic** présente quant à elle ceux du Nord Franche-Comté.

**Jordan Silve** demande comment la décision concernant la BAF a été prise.

**Lucas Barraux** lui répond qu'au niveau de la BAF, la demande a créé un débat car cet événement pouvait être considéré comme trop clé en main. Si le projet venait à être abouti dans ce sens, cela n'aurait pas été pris en charge. La volonté était donc de prendre en charge ce projet en convenant des modalités prévues.

**Jordan Silve** demande s'il y a des fonds propres pour ce projet.

**Lucas Barraux** lui répond que l'idée était de varier les co-financements. La BAF a des fonds propres mais aussi des co-financement comme celui de la MACIF par exemple.

**Marie-Hélène De Sede-Marceau** demande comment les choses se passent quand il est fait appel à des prestataires extérieurs.

**Lucas Barraux** lui répond que le comparateur de devis est obligatoire lorsque le projet dépasse une certaine somme, pour éviter les conflits d'intérêts. Deux devis ont été présentés, un troisième ayant été proposé ne remplissant pas les conditions.

Vote pour valider les travaux de la commission FSDIE du 20 mai 2021 :

**UNANIMITE POUR**

## 5. Validation des travaux de la commission scolarité et pédagogie du 29 avril 2021 : règlement général des études et des examens 2021-2022

**Laurence Ricq** indique que le règlement général des études et des examens (RGEE) a été mis à jour (*cf. annexe n°04*).

La commission de scolarité et pédagogie s'est réunie le 29 avril dernier. Etaient conviés les directions de composantes, les responsables de scolarité, les membres de la CFVU, les personnels du Service Formation et Règlementation des Etudes (SFRE), le Pôle Formation et réussite étudiante et le service juridique.

**Laurence Ricq** explique que la commission est partie du règlement de l'an dernier qu'elle a adapté à certaines évolutions de la réglementation et à certaines demandes des composantes. Par exemple, il a fallu expliciter certains éléments qui concernent le PASS et/ou les LAS nouvellement mises en œuvre.

Pour l'instant, la réglementation concernant la licence professionnelle en 180 ECTS délivrée par les IUT (Bachelor universitaire de technologie) n'est pas sortie ; les spécificités ne sont donc pas intégrées.

**Laurence Ricq** précise qu'il a été enlevé ce qui était lié à la procédure césure, qui existe par ailleurs.

**Jordan Silve** demande pourquoi la procédure de césure a été enlevée.

**Laurence Ricq** lui répond que celle-ci a été retirée puisqu'il s'agit d'une procédure et non d'un règlement.

**Jordan Silve** demande si la césure existe encore malgré cela.

**Elodie Belle** répond que bien entendu cette procédure existe toujours.

**Jordan Silve** indique ne pas avoir vu de mention dans le RGEE des dispenses d'assiduité. Il demande si cela fonctionne pour un étudiant qui travaille.

**Elodie Belle** lui répond que ces dispenses fonctionnent pour tout statut particulier : charge de famille, handicap, travail etc. Elle précise que le régime spécial des études fait également l'objet d'une procédure à part.

**Jordan Silve** indique que les étudiants qui ne sont justement pas assidus ont souvent du mal à récupérer les informations sur les contrôles continus ou les contrôles finaux.

**Clément Jartoux** relève que dans le RGEE, une date est barrée et qu'il n'y a pas d'autre date indiquée à la place.

**Elodie Belle** lui répond que la date du 8 juin est celle retenue pour cette année. Le classement pour essayer d'intégrer la deuxième année de Médecine, Pharmacie, Odontologie et Maïeutique (MPOM) prend en compte les résultats du 1<sup>er</sup> semestre, y compris les épreuves de seconde chance et les notes du deuxième semestre mais sans les notes de seconde chance. Elle ajoute que le 8 juin était impératif pour la remontée de toutes les notes. Cette date concerne bien le premier semestre car la seconde chance peut avoir lieu jusqu'en mai.

**Clément Jartoux** indique que pour la proclamation des résultats intermédiaires, cela posait problème.

**Elodie Belle** lui répond qu'il y a effectivement une remontée des notes intermédiaires mais qui concerne uniquement la première chance. L'idée est de cadrer les choses.

Vote pour valider le RGEE 2021-2022 issu des travaux de la commission scolarité et pédagogie du 29 avril 2021 :

**UNANIMITE POUR**

## 6. Diplômes d'Université, Diplômes Inter-Universités et préparations

**Laurence Ricq** indique que la CFVU est consultée pour avis seulement sur ce point car le CA est décisionnaire.

**Laurence Ricq** rappelle quelles sont les six demandes de créations (3 DIU, 1 DU et 2 préparations) et les deux demandes de modifications autres que le tarif (*cf. annexe n°4*).

Vote pour valider les 6 demandes de créations et 2 demandes de modifications autres que le tarif des Diplômes d'Université et Diplômes Inter-Universités :

**MAJORITE DE POUR (28) ET 1 ABSTENTION**

## 7. Projet d'expérimentation des filières de Parcours d'Accès Spécifique Santé (PASS) et sciences infirmières prévu par l'article 39 de la loi n°2013-660 du 22 juillet 2013

**Laurence Ricq** indique que les membres de la commission sont là aussi consultés uniquement pour avis.

Elle précise qu'il s'agit d'un dossier d'expérimentation qui permet de proposer aux redoublants de PASS certaines places en soins infirmiers avec un accompagnement personnalisé (*cf. annexe n°06*). Il s'agit d'une ouverture de passerelles entre soins infirmiers et PASS.

**Jordan Silve** demande s'ils ont droit de passer automatiquement en soins infirmiers même s'ils ont échoué au concours.

**Laurence Ricq** lui répond que oui mais qu'il y a quand même des conditions d'examens de dossiers. Elle précise qu'il s'agit de places supplémentaires pour eux.

Vote pour valider le Projet d'expérimentation des filières de Parcours d'Accès Spécifique Santé (PASS) et sciences infirmières prévu par l'article 39 de la loi n°2013-660 du 22 juillet 2013 :

**UNANIMITE POUR**

## 8. Validation des éléments de remédiation pour l'accès en deuxième année de licence à l'issue d'une année en PASS (Réforme des études de santé)

**Laurence Ricq** indique qu'il s'agit de propositions qui sont faites pour des étudiants de PASS qui ont validé leur année mais qui n'ont pas pu intégrer la deuxième année de MPOM. Ces étudiants vont pouvoir poursuivre en LAS 2 avec des éléments de remédiation selon les LAS pour sécuriser leur réussite puisqu'ils n'auront eu que peu de cours dans leur LAS disciplinaire.

**Laurence Ricq** cite les remédiations prévues (*cf. annexe n°07*).

Elle précise qu'en licence sciences de la vie, le programme est assez proche et la formation accueille depuis très longtemps des étudiants issus de PACES en réorientation sans que cela ne pose de difficulté.

Pour la licence de sport, l'équipe pédagogique estime que l'année de licence 2 est déjà très chargée. Ils ne souhaitent pas rajouter du travail aux étudiants qui visent le concours de santé.

**Romain Hassold** indique ne pas avoir de remarques sur le fond mais plutôt sur la forme. Il indique trouver cela réducteur d'intituler « licence sport » la licence STAPS, qui est beaucoup plus large que cela.

**Laurence Ricq** lui répond que cela sera corrigé.

Vote pour valider les éléments de remédiation pour l'accès en deuxième année de licence à l'issue d'une année en PASS :

**UNANIMITE POUR**

## 9. Validation des modifications de maquettes pour la rentrée 2021

**Laurence Ricq** précise qu'il s'agit de modifications qui n'ont pas pu être transmises pour la CFVU du mois d'avril.

**Laurence Ricq** cite les modifications demandées (*cf. annexe n°08*) et explique les raisons de ces demandes.

Vote pour valider les modifications de maquettes pour la rentrée 2021 :

**UNANIMITE POUR**

## 10. Questions diverses

**Laurence Ricq** indique qu'aucune question n'a été reçue avant la réunion. Elle demande aux membres s'ils en ont.

**Guy Labarre** indique avoir une question concernant les calendriers universitaires mis en place par les conseils de gestion. Il demande si cela ne doit pas être validé par la CFVU. Il indique qu'une enquête a été faite par département dont l'issue n'a été connue que par les membres du conseil de gestion. Chaque composante semble pouvoir débiter à une date différente, ce qui peut être embêtant.

**Laurence Ricq** lui répond que les bornes de l'année universitaire ont été fixées. Elle indique que le principe est ensuite que chaque calendrier passe en conseil de gestion. Les calendriers doivent ensuite nous être remonté pour le 2 juin. Ceux-ci seront regardés et proposés pour validation au Comité technique (CT), à la CFVU et au Conseil d'administration (CA).

**Guy Labarre** indique qu'il faut renseigner un certain nombre de choses dans Parcoursup dont la date de rentrée.

**Elodie Belle** lui répond que sur Parcoursup, il est vrai que le paramétrage fait jusqu'à hier midi devait préciser le jour de la rentrée. Elle indique que par défaut, ceux qui n'avaient pas de date arrêtée mettaient la date du 1<sup>er</sup> septembre. Les étudiants recevront si besoin une date plus précise avec la convocation officielle.

**Elodie Belle** reconnaît que cela n'est pas simple à gérer et que chaque année, nous découvrons de nouvelles choses sur Parcoursup et que cela n'a donc pu être anticipé. Elle indique qu'il y a une vraie difficulté concernant les calendriers parce que certaines équipes veulent en parler avec des conseils de perfectionnement et trouvent la date demandée trop tôt, mais l'on se rend compte que serait mieux de pouvoir les avoir encore plus tôt.

**Guy Labarre** indique avoir une autre question concernant Erasmus. Il indique que les étudiants qui doivent partir doivent remplir sur une plateforme des codes et des informations pour le 10 juin. Il indique que pour le CMI ENPAJ, il ne dispose pas encore de tous les codes. Il demande en conséquence si le 10 juin est une date couperet ou non, sachant que certains étudiants ne partent qu'au second semestre.

**Samir Jemeï** indique découvrir cela, mais qu'il va se renseigner auprès de la DRIF.

**Guy Labarre** fait remarquer qu'il est envoyé de l'information brute qu'il faut traiter. Il précise que les étudiants sont eux aussi un peu perdu.

**Samir Jemeï** demande à **Guy Labarre** qui demande ces codes.

**Guy Labarre** lui répond que la demande vient de Madame Parrenin, qu'il a rencontré à la DRIF. Il indique que les étudiants sont concernés, tout comme les référents Erasmus.

**Emmanuelle Jacquet** indique avoir également une question. Elle demande quelle est la position de l'université sur le port d'une tenue qui serait assimilée à une tenue manifestement ostentatoire concernant l'ensemble du personnel que l'université recrute.

**Laurence Ricq** lui indique ne pas pouvoir apporter de réponse précise pour le moment et rappelle l'importance de relever les questions avant la séance. Elle indique qu'il y a probablement un cadre juridique qu'elle ne connaît pas, avec certainement en effet une position de l'université sur la question.

**Laurence Ricq lève la séance à 17 heures.**

**Laurence RICQ**  
Vice-présidente  
Formation initiale et continue



**Laura CLERC**  
Secrétaire de séance



**Elodie BELLE**  
Responsable pôle  
formation et réussite étudiante



**Procès-verbal de la commission de la formation et de la vie universitaire exceptionnelle**

**Du conseil académique de l'université de Franche-Comté**

**Séance du Mardi 8 juin 2021**

La commission de la formation et de la vie universitaire exceptionnelle du conseil académique de l'université de Franche-Comté s'est réunie le mardi 8 juin 2021 en visioconférence sous la présidence de Laurence RICQ, vice-présidente de l'université de Franche-Comté.

Étaient présents :

**Collège A**

Marie Hélène DE SEDE MARCEAU (UFR SLHS)  
Mostapha DISS (UFR SJEPEG)  
Thierry THEVENOT (UFR Santé)

**Collège B**

Anne Lise COCHARD (IUT BV)  
Pascal GILLON (UFR SLHS)  
Michel SAVARIC (UFR SLHS)  
Alexandre FRONTCZAK (UFR Santé)  
Emmanuelle JACQUET (UFR ST)  
Laurence RICQ (UFR ST)

**Collège des Usagers**

Romain HASSOLD (UPFR Sports) – liste BAF  
Marie JEANNINGROS (UFR SJEPEG) – liste BAF  
Annabele MARCHAL (UFR ST) – liste BAF  
Jérémy BEAUD (UFR SJEPEG) – liste UNI

**Collège des personnels BIATSS**

Fabrice MUSSY (UPFR Sports) – Liste SNPTES  
Pascal BAUMANN (CLA) - Liste SUD Education

**Invités :**

Elodie BELLE  
Laura CLERC  
Pierre Henri DODART

**1 représentant du CESER de Franche-Comté**

Jean Marie VERNET

**1 représentant d'un établissement d'enseignement secondaire**

Odile Marie GIABBICONI

**Pouvoirs :**

Romain HASSOLD a reçu procuration de Paul ESCHBACH (UFR Santé) – liste BAF  
Jean Marie Vernet a reçu procuration de Christine LE NOAN – personnalité désignée « intuitu personae »  
Laurence RICQ a reçu procuration de Samir JEMEI (IUT BM)  
Marie-Hélène DE SEDE MARCEAU a reçu procuration de Guy LABARRE (UFR SLHS)  
Emmanuelle JACQUET a reçu procuration de Pierre JOUBERT (UFR ST)  
Pascal GILLON de Nadine MAGY-BERTRAND (UFR Santé)  
Fabrice MUSSY a reçu procuration de Christine LOPEZ (UFR SJEPEG) – Liste Ensemble pour une université respectueuse  
Anne Lise COCHARD a reçu procuration de Anne Laurence FERRARI  
Mostapha DISS a reçu procuration de Elsa CURTIT (UFR Santé)  
Annabelle MARCHAL a reçu procuration de Athéna BLANC (UFR Santé) – liste BAF

## Ordre du jour

1. Capacités d'accueil en deuxième année du premier cycle des formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie et de maïeutique (« MPOM ») et répartition des places par groupe de parcours « PASS », « LAS » et « Passerelles » pour l'année universitaire 2021-2022..... 3

**Laurence Ricq** ouvre la séance à 9 heures. Le quorum est atteint.

**Elodie Belle** indique la réception de 10 procurations et énonce les attributions de ces procurations aux élus.

## **1. Capacités d'accueil en deuxième année du premier cycle des formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie et de maïeutique (« MPOM ») et répartition des places par groupe de parcours « PASS », « LAS » et « Passerelles » pour l'année universitaire 2021-2022**

**Laurence Ricq** rappelle que ce point unique à l'ordre du jour a déjà été traité lors de la CFVU du 9 mars dernier, et que les capacités avaient été approuvées par le CA du 16 mars.

**Laurence Ricq** indique cependant que beaucoup d'étudiants et de parents d'étudiants se sont mobilisés pour que le nombre de places augmente. En estimant que le nombre d'étudiants était trop peu important à l'université de Franche-Comté, une association a fait un recours devant le tribunal. Le juge a donné raison à l'association. En conséquence, la décision prise par le CA du 16 mars suite à l'avis de la CFVU du 9 mars n'est plus valide.

**Laurence Ricq** précise qu'un mémoire en défense de l'université a été rédigé et précise l'ensemble des éléments qui ont permis de déterminer les capacités d'accueil, notamment les besoins territoriaux et les avis positifs de l'agence régionale de santé (ARS).

**Laurence Ricq** indique que comme ces formations ont été définies en accord avec les besoins régionaux, il n'y a pas de raisons de les changer. La nouvelle délibération établie reprend donc les mêmes effectifs. **Laurence Ricq** précise que la délibération proposée ce jour ne tient compte que des capacités pour les PASS, LAS et Passerelles et ne fait pas référence aux redoublants. Elle précise que le *numerus clausus* pour les redoublants était également reproché dans le recours.

**Laurence Ricq** ajoute que d'autres universités sont dans la même situation et ont choisi la même position.

**Laurence Ricq** rappelle la façon dont les capacités ont été déterminées.

**Laurence Ricq** rappelle aux membres qu'ils ont reçu une proposition de délibération, qui doit faire l'objet d'une légère modification concernant un point en bas de la première page. En effet, l'ARS n'a pas rendu d'avis, cette mention sera donc supprimée. **Laurence Ricq** précise que l'ARS ne se prononce que pour des avis pluriannuels.

**Laurence Ricq** informe les membres de la commission de l'urgence de voter cette délibération afin de pouvoir appeler les étudiants qui seront classés.

**Michel Savaric** indique qu'il s'agit selon lui, d'un tour de « passe-passe » puisqu'au final les effectifs n'augmentent pas.

**Laurence Ricq** lui répond que les effectifs ne changent effectivement pas mais que l'effectif initial était conforme.

**Michel Savaric** demande si les demandes de postes supplémentaires ont été remontées au ministère. Il indique comprendre la position de l'université mais il faut que cette demande de places supplémentaires soit effectuée.

**Laurence Ricq** lui répond que plusieurs demandes ont été formulées en termes de tuteurs, de personnels de scolarité, d'appui à l'ingénierie pédagogique, etc. Des demandes ont donc été effectuées à plusieurs reprises.

**Laurence Ricq** soumet la délibération au vote, moyennant la mention à retirer.

Vote pour valider les capacités d'accueil en deuxième année du premier cycle des formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie et de maïeutique (« MPOM ») et répartition des places par groupe de parcours « PASS », « LAS » et « Passerelles » pour l'année universitaire 2021-2022, en tenant compte de la modification à apporter :

**MAJORITE DE POUR (26) ET 1 CONTRE**

**Laurence Ricq** précise qu'un CA exceptionnel se réunira dans l'après-midi pour entériner cette décision.

**Anne-Lise Cochard** souhaite souligner un point concernant les PASS et les LAS. Elle indique, en tant que parent dont le fils est en première année de PASS, que les futurs admis en PASS et LAS doivent faire un stage de mi-juillet à mi-août puis de mi-août à mi-septembre. Elle demande si, en tant qu'élue, il est possible de faire remonter quelque chose auprès de l'UFR Santé. Elle précise être surprise que les étudiants, qui ont fini leurs études le 7 mai, ne puissent pas effectuer leur stage plus tôt. Elle indique que cela pose problème pour les étudiants qui auront besoin de travailler durant l'été.

**Laurence Ricq** lui répond qu'elle ne souhaite pas se positionner sans avoir vérifié, mais que cette pratique des stages durant l'été revient normalement tous les ans. Le stage doit en effet avoir été réalisé avant la rentrée.

**Anne-Lise Cochard** indique que beaucoup d'étudiants seront disponibles à partir du 11 juin avec la première vague d'admission et qu'elle ne comprend donc pas ces dates.

**Pascal Gillon** indique que cela coïncide peut-être avec les congés des infirmiers.

**Anne-Lise Cochard** lui répond que si cela est le cas, le tutorat ne pourra pas être effectué.

**Laurence Ricq** clôt la séance à 9 heures 17 minutes.

**Laurence RICQ**  
Vice-présidente  
Formation initiale et continue



**Laura CLERC**  
Secrétaire de séance



**Elodie BELLE**  
Responsable pôle  
formation et réussite étudiante

